

Direction générale de la création artistique

Diplôme d'État de professeur de danse

CONSTITUTION DES JURYS des épreuves terminales de FORMATION MUSICALE

* * *

En application des dispositions prévues à l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation

Pour l'unité d'enseignement de formation musicale

JURÉ 1 : Président

- un spécialiste titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse <u>OU</u> choisi une personnalité qualifiée choisie sur une liste établie par le ministre chargé de la Culture

Article 13-1° - tiret 1 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

JURÉ 1 président : titulaire du CA ou personnalité qualifiée figurant sur cette liste

AUGE Catherine
AUBERT Béatrice
AYMON Claude
BEGUIN Florence
BLAISE Christiane

BOISSERIE Pierre

BOCLE Jean-Christophe

BRETEL Agnès
BRUN Dominique
CARLES James
CHAUVET Christian
CHOUKROUN Geneviève
COMMANDEUR Laurence

CUIRET Sébastien

DE ROUGEMONT Christiane

DOMENET Fabrice DUFAU Isabelle FUCHS Isabelle

GALLAND Anne-Claire

GRAZ Christine GIGUELAY Gwendal

HAMED BEN BELLA Lhacen

HERNU Nadine HOAREAU Maxime

IDIR Mehdi

KERIGUY Philippe KRIEGER Émilie LABORIE Pascale LARIN Dominique LARRONDO Éric MARTIN Anne MARTIN Florence MASSIN Béatrice

MEGANGE Jean-Luc Herbert

MIRBEAU Virginie MORVAN Ray MOUTOU Stella

MOUXAUX-PRIGENT Monique

PANASSIE Romain
PERRET Sylvain
PETRONIO Leela
PIAZZON Nicole
PICCOLO Paola
POMARES Jean
PRESTIPINO Fabrizio
PREVOST Franck

RAMSEYER Jean-Claude

RIVOIRE Josiane ROUSSEAU Sophie

SCHWARTZ-REMY Élisabeth SHANNON-DIOUF Déborah

SORIN Geneviève SOURET Sylvain TAYLOR Bruce TISSEYRE Florent VALERO Patrice VERDEUIL Marie VAN PARYS Natalie

YEPES Ana

Pour l'unité d'enseignement de formation musicale

JURÉ 2

- un professeur de formation musicale issu d'un autre centre de formation habilité, <u>OU</u> un accompagnateur musical de cours de danse issu d'un établissement d'enseignement de la musique de la danse et de l'art dramatique classé ou reconnu par l'État ou d'un établissement d'enseignement supérieur en danse accrédité, habilité ou reconnu par l'Etat

Article 13/1° - tiret 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

Pour l'unité d'enseignement de formation musicale

JURÉ 3

- un spécialiste de formation musicale pour le danseur titulaire d'un diplôme figurant sur la liste mentionnée à l'annexe II du présent arrêté <u>ou</u> choisi sur une liste de personnalités qualifiées établie par le ministre chargé de la culture.

Article 13-1° - tiret 3 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

Liste des diplômes en application des dispositions de l'article 13-1° - tiret 3 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de formation musicale ou de professeur de musique

Certificat d'aptitude aux fonctions d'accompagnateur ou aux fonctions de professeur d'accompagnement,

Diplôme d'État de professeur de formation musicale ou d'accompagnateur.

Liste des personnalités qualifiées en application des dispositions de l'article 13-1° - tiret 3 de l'arrêté du 23 juillet 2019 modifié

AGOU Philippe
BAGGIO Silvia
BALLUE Jacques
BARACETTI Lionel
BEGUIN Florence
BINTNER François
BOULANGER Estelle
BRECHENMACHER Bernard
CHALEARD Alain
CHAUVET Christian
CHERON Baptiste
CLERIVET Marc

COMBETTE Stéphanie
COROMP Philippe
COTTIGNIES-MANIGAS Anne
CUIRET Sébastien
DRAGOL Isabelle
DUFAU Isabelle
GALET Sally
GRIMAULT Christian
HENAFF Isabelle
HESLOUIS Caroline
HOAREAU Maxime
IDIR Mehdi

JOUVE Christine
LAINE Luc
LAUNOIS Anne
LEROUX Martial
LAUGIER-MARTIN Isabelle
METZ Jean-Jacques
NORMAND Alice
PACAUD Jean-Luc
PADOVANI Jean-Marc
PANDELE Thierry
PERRET Sylvain
PETIT Christophe

PRESTIPINO Fabrizio
RADOU Denis
RIPOCHE François
ROUSSEAU Sophie
SEVAJOLS Pascal
SHANNON-DIOUF Déborah
SIMANDY Marie-Martine
SOUCASSE Jonathan
SOURET Sylvain
THEIL-MOURAD Cécile
TISSEYRE Florent
VILLETTE Hubert